

BULLETIN D'ENGAGEMENT

COUPE DE FRANCE DIJON LE 24 – 25 OCTOBRE 2026

PILOTE 1 / Concurrent Date de naissance : Groupe sanguin :	
Nom /prénom :	N° Licence /N°ASA :
Adresse :	N° d'urgence :
CP / Ville :	Nom d'urgence :
Tel. Portable :	Signature :
E-mail :	
PILOTE 2 Date de naissance : Groupe sanguin :	
Nom /prénom :	N° Licence / N°ASA :
Adresse :	N° d'urgence :
CP / Ville :	Nom d'urgence :
Tel. Portable :	Signature :
E-mail :	
VOITURE Marque / Type : Mazda MX5 NA Conduite à gauche équipée du kit obligatoire - Cylindrée : 1598	
Les signataires reconnaissent et certifient sur l'honneur l'exactitude des déclarations de ce document et s'engagent à respecter les règlements sportifs, techniques et les équipements de sécurité obligatoires de ce Trophée et de la FFSA. Les signataires déclarent : être couverts par une assurance personnelle responsabilité civile pour tout dommage causé aux tiers ; que le véhicule à moteur est couvert par une assurance automobile (obligatoire en application de l'article L. 211-1 du Code des assurances) ; avoir pris connaissance des dispositions de l'article L.321-4 du Code du sport en ce qui concerne la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels le sport automobile peut m'exposer. Le Trophée Roadster Pro Cup joue un rôle d'opérateur mais n'est pas l'organisateur de la course ; celle-ci relève des organismes habilités par la FFSA.	
DROITS D'ENGAGEMENT Avant le 8/10/2026 : Pilote seul 570 € TTC (inscrit à la saison) ou 640 € TTC (NON inscrit à la saison) Double monte 650 € TTC (inscrit à la saison) ou 720 € TTC (NON inscrit à la saison) • Virement GOSSMIC - IBAN : FR76 1690 6002 4087 0207 4435 764 – BIC : AGRIFRPP869 • Chèque à l'ordre NOGARO SPORT à envoyer à NOGARO SPORT – 1263 route de la Chapelle 32110 NOGARO	
REGLEMENT	FORMAT DE L'EPREUVE Essai libre 20 min Essai qualificatif 20 minutes 2 courses de 25 minutes